



## VILLE DE MARSILLARGUES

### Compte-rendu du Conseil Municipal

### Séance Ordinaire du mercredi 27 octobre 2021

Convoqué le jeudi vingt-et-un octobre 2021, le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Jean-Moulin le mercredi vingt-sept octobre 2021 à 18h30, sous la présidence de Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire de la Ville de Marsillargues.

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents au Conseil Municipal	Qui ont pris part aux délibérations
29	20 ( <i>jusqu'à 18h48</i> ) 21 ( <i>à partir de 18h48</i> )	28 ( <i>jusqu'à 18h48</i> ) 29 ( <i>à partir de 18h48</i> )

#### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Monsieur Patrice SPEZIALE, Maire. Monsieur Florian TEMPIER, Madame Anne-Sophie DIAZ, Madame Julie CROIN Monsieur David COULOMB, Madame Christelle COCCA, Monsieur Geoffrey SOMMER, Madame Christelle VALENTIN, Adjoint au Maire ; Madame Marie-Christine DUBUISSON, Monsieur José GARAY, Madame Frédérique JEFFERYS, Madame Isabelle ARNAL, Madame Sylvie FERRANDIS, Monsieur Vincent FAURE, Monsieur Christophe DESCARREGA, Monsieur Ludovic LAGARDE, Monsieur Brahim ABDENNOURI (*à partir de 18h48*), Monsieur Maamar MAMECHE, Madame Aurore WALDURA, Monsieur Frédéric CORVIOLE, Monsieur Nicolas GÉCÈLE, conseillers municipaux.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### ÉTAIENT ABSENTS, MAIS AVAIENT DONNÉ PROCURATION :

Monsieur Ali BENFATAH, ayant donné procuration à Madame Sylvie FERRANDIS  
Madame Véronique GARCIA, ayant donné procuration à Monsieur Geoffrey SOMMER  
Monsieur Francis GARNIER, ayant donné procuration à Monsieur Maamar MAMECHE  
Monsieur Joël INGUIMBERT, ayant donné procuration à Madame Julie CROIN  
Madame Géraldine MARTINETTI, ayant donné procuration à Madame Aurore WALDURA  
Monsieur Denis MORON, ayant donné procuration à Madame Anne-Sophie DIAZ  
Madame Anne-Marie VALAT, ayant donné procuration à Monsieur Nicolas GÉCÈLE  
Madame Johanna VIMEUX, ayant donné procuration à Monsieur Florian TEMPIER

---

#### I- ADOPTION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de désigner Monsieur Geoffrey SOMMER comme secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 27 octobre 2021

### II- ADOPTION DU PV DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2021

À l'issue d'un vote à main levée, le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 septembre 2021 est adopté à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

### III- ÉNUMÉRATION DES POINTS À L'ORDRE DU JOUR

Aucun vote n'a eu lieu.

### IV- PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CGCT

Aucun vote n'a eu lieu.

### V- URBANISME – ZAC DE LA LAUNE – APPROBATION DU CRACL 2019 D'HÉRAULT LOGEMENT

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

### VI- URBANISME – ZAC DE LA LAUNE – AVENANT N°6 AU TRAITÉ DE CONCESSION

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

### VII- URBANISME – ZAC DE LA LAUNE – MODIFICATION DU PROGRAMME DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à la majorité.

Pour : 27 voix  
Contre : 0  
Absentions : 2 voix (M. Francis GARNIER et Mme Anne-Marie VALAT)

### VIII- URBANISME – ZAC DE LA LAUNE – ACCORD VALANT PROMESSE DE VENTE ET PORTANT RÉDUCTION DU PÉRIMÈTRE DE CONCESSION

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

### IX- URBANISME – OBLIGATION DE DÉPOSER UNE DÉCLARATION PRÉALABLE À L'ÉDIFICATION DE CLÔTURES ET POUR LE RAVALEMENT DE FAÇADES

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

### X- URBANISME – INSTAURATION DU PERMIS DE DÉMOLIR SUR L'ENSEMBLE DE LA COMMUNE

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Pour : 29 voix  
Contre : 0  
Absentions : 0

## Compte rendu du Conseil Municipal du mercredi 27 octobre 2021

### XI- INFORMATIONS DU MAIRE

Aucun vote n'a eu lieu.

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée à 19 heures 02.

A Marsillargues, le 28 octobre 2021

Monsieur le Maire,  
**Patrice SPEZIALE**



Conformément à l'article L2121-25 du Code général des collectivités territoriales, le compte-rendu du Conseil Municipal est affiché à l'Hôtel de Ville et mis en ligne sur le site internet sous sept jours.